

AFFAIRE N° 33.- Affectation de l'emprunt de 61 000 000 de Frs CFA à la réalisation des travaux de modernisation des chemins du Cimetière à la Bretagne, Têcher à St-François, Damour et Lacroix à Ste Clotilde.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 18 JANVIER 1974, autorisation m'avait été donnée de contracter un emprunt de 61 000 000 de Frs CFA auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion, pour la modernisation des Chemins du Cimetière et du Dispensaire à la Bretagne.

Compte tenu de l'importance de ce prêt, il est possible d'effectuer également les travaux d'aménagement des Chemins Têcher à St-François, Damour et Lacroix à Ste Clotilde.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, l'autorisation d'affecter le prêt de 61 000 000 de Frs CFA à l'aménagement et la modernisation des chemins ci-après :

- Cimetière à la Bretagne ;
- Têcher à St-François ;
- Damour et Lacroix à Ste Clotilde.

Je mets la question aux voix.

Vu
D° Davis le 10 septembre 1974
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : J. P. Prost
P. C. C. C.
Le Directeur des Aff. Financières
Signé : R. Persy.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

x

x